

Pretoria, le 13 janvier 2017

Brèves agricoles d'Afrique Australe - n°01/2017

- **L'évènement : la conférence globale sur l'aquaculture qui aura lieu pour la première fois en Afrique du 26 au 30 juin 2017 au Cap.** Organisée par la *société mondiale d'aquaculture* et le département sud-africain de l'Agriculture, de la Forêt et de la Pêche, cette conférence devrait réunir 3000 personnes originaires de 100 pays sur le thème de l'aquaculture durable et des nouvelles opportunités de développement en mettant l'accent sur le continent africain. Lien vers site de la [conférence](#).
- **Le chiffre : 1,87 million de tonnes, il s'agit de la production de blé en Afrique du Sud** pour la campagne 2016 selon les dernières estimations du département de l'Agriculture, soit une progression de + 30 % par rapport à la dernière campagne marquée par la sécheresse particulièrement forte.
- **La phrase : « L'agriculture sud-africaine est un modèle pour l'Afrique »** propos de Omri Van Zyl, Directeur du principal syndicat agricole sud-africain *AgriSA* dans l'édition du 16 décembre du magazine agricole de référence *Farmer's Weekly*.

REGION

❖ [Enseignement] 3^{ème} conférence du réseau des établissements d'enseignement agricole de la région Afrique Australe et Océan Indien

La 3^{ème} conférence du réseau du *Réseau des Etablissements Agricoles Professionnels de la région Afrique Australe et Océan Indien (REAP AAOI)*, créé en 2012 à l'initiative du lycée agricole de St Paul à la Réunion et de l'*agricultural college* de Cedara en Afrique du Sud, s'est tenue fin novembre à la faculté d'agriculture de l'Ile Maurice sur le thème de l'innovation et du développement des produits de terroirs des territoires par les établissements agricoles membres du réseau REAP AAOI et leurs partenaires. Le REAP AAOI réunit 17 membres de 3 pays du continent africain (Afrique du Sud, Mozambique, Tanzanie) et 7 îles et archipels de l'Océan Indien (Seychelles, Union des Comores, Madagascar, Maurice et Rodrigues et les deux îles françaises Réunion et Mayotte) pour un total de 36 établissements de formation professionnelle technique et supérieure agricole. 3 collèges agricoles Sud-Africains (Elsenburg, Cedara et Owen Sithole) font partis de ce réseau. La prochaine conférence aura lieu en 2018.

Source : [EPL Saint-Paul](#)

AFRIQUE DU SUD

❖ [Commerce] Mise en place d'une mesure de sauvegarde à l'encontre de la volaille européenne

Le département du Commerce et de l'Industrie a validé les conclusions de la Commission administrative pour le commerce international (*International Trade Administration Commission - ITAC*) et décidé d'imposer une mesure de sauvegarde provisoire prévue à l'article 16 de l'Accord pour le Commerce, le Développement et la Coopération (ACDC) entre l'UE et l'Afrique du Sud sur l'importation de poulets congelés en morceaux (HS 0207.14.9) depuis l'UE. La taxe provisoire retenue s'élève à 13,9 % et est en vigueur depuis le 15 décembre 2016 et jusqu'au 3 juillet 2017. Il s'agit d'une demande des producteurs locaux de poulets représentés par la *South African Poultry Association (SAPA)* que l'ITAC a considérée comme recevable.

L'Afrique du Sud est structurellement déficitaire en poulet, en raison de la hausse rapide de la demande (+ 40% en 10 ans), de la perte de compétitivité de la filière locale et de la préférence du consommateur pour les morceaux avec os qui induit un déséquilibre entre l'offre et la demande locale.

Les importations sud-africaines de poulets se sont élevées en 2015 à 250 000 t, celles en provenance de l'UE représentent 70 % (18 000 t pour la France représentant un montant de 23 M €) et ont progressé de 34 % en 3 ans. A cet stade, l'effet de cette mesure sera limité dans la mesure où, en raison des foyers d'influenza aviaire en Europe, l'Afrique du Sud a fermé son marché de la volaille à l'Allemagne, au Danemark, à la France, à la Hongrie, aux Pays-Bas et à la Pologne.

Source : [South African Revenue Services](#)

❖ **[Norme] Publication de la première norme nationale sur l'agriculture biologique**

L'Afrique du Sud, après de longues années de débats, dispose désormais d'une norme nationale sur l'agriculture biologique. Le *South African Bureau of Standard* (SABS) vient en effet de publier le 15 décembre dernier la première norme nationale sur l'agriculture biologique (SANS n°1369-2016). Cette norme s'appuie sur les recommandations de la *Fédération internationale des mouvements de l'agriculture biologique* (IFOAM) et prévoit une période de conversion de 6 mois à 3 ans selon le type de production agricole. Le dispositif prévoit soit un système de certification par un organisme tiers accrédité, soit un système de garantie participatif.

Si la réglementation autorisait déjà la mention du terme « *organic* » sur l'étiquetage, elle se faisait sur une base volontaire et en fonction du cahier des charges que le distributeur imposait. Cette norme n'est pas exclusive et il restera possible pour les opérateurs de s'appuyer sur d'autres normes à condition qu'elles soient compatibles avec l'IFOAM ou officiellement reconnues par une autorité compétente nationale. Il est donc probable que les producteurs sud-africains continuent d'utiliser la norme européenne ou américaine (NOP) dans les prochaines années, notamment pour les produits destinés à l'exportation.

Source : [South African Bureau of Standard](#)

❖ **[Inflation] Les prix alimentaires restent à un niveau élevé en novembre**

Selon les données publiées par le bureau de la statistique, les prix alimentaires (hors boissons alcooliques) ont progressé de + 0,5 % entre octobre et novembre 2016 contribuant à la hausse de + 0,3 % de l'inflation générale. En glissement annuel, la progression des prix alimentaires bien qu'en léger recul par rapport à octobre reste à un niveau élevé pour atteindre + 11,6 %. Les effets de la sécheresse continuent de se faire sentir et il faudra attendre le 2^{ème} trimestre 2017 avec notamment la récolte de maïs pour observer une détente des prix alimentaires. Sur un mois, les hausses les plus importantes concernent les fruits (+ 5 %), la viande (+1,5 %) et les céréales et le pain (+0,6 %).

Source : [Statistics South Africa](#)

❖ **[SPS] De nouvelles conditions sanitaires pour les exportations françaises de protéines animales transformées d'origine porcine vers l'Afrique du Sud**

Les autorités vétérinaires sud-africaines et françaises ont conclu les négociations engagées en 2013 concernant les conditions sanitaires pour les importations de protéines animales transformées (PAT) d'origine porcine destinées à l'alimentation animale en Afrique du Sud depuis la France (*certificat sanitaire ZA ABG CS MAY 16*). Les nouvelles conditions sanitaires pour les importations de PAT de porcs françaises sont en vigueur depuis mi-décembre et à ce jour 3 établissements français ont été agréés. Cette négociation fait suite à celles conclues sur les PAT de volailles (*certificat sanitaire ZA ABV JUL 16*) en octobre 2014 et sur les graisses de volailles (*certificat sanitaire ZA AA FEV 16*) en mai 2016.

Source : [FranceAgriMer Expadon](#)

❖ **[Boissons] AB Inbev cède sa participation dans Distell à la Public Investment Corporation**

Dans le cadre du rachat du brasseur anglo/sud-africain *SAB Miller* par le groupe belgo-brésilien *Anheuser-Busch InBev (AB InBev)*, ce dernier en conformité avec les recommandations de l'autorité de la concurrence sud-africaine en mai dernier a décidé de céder les 26,4 % de participation de *SAB Miller* dans l'entreprise *Distell* au fonds de pension des retraités de la fonction publique sud-africaine (*Public Investment Corporation - PIC*). *Distell* est le plus gros producteur et metteur en marché sud-africain de vins et spiritueux avec 20 % de la production nationale et cette cession devrait s'élever à plus de 600 M USD.

Source : [Public Investment Corporation](#)

❖ **[Concurrence] Soupçons d'entente illégale dans le secteur des huiles alimentaires**

L'Autorité de la concurrence a procédé début décembre à des opérations de recherche et de saisie de documents dans 5 entreprises dans le secteur des graisses végétales destinées à l'alimentation et à la boulangerie dans les provinces du Gauteng et du Kwazulu Natal. L'autorité de la concurrence soupçonne ces entreprises d'une entente illégale sur les prix depuis 2007.

Source : [Competition Commission South Africa](#)

ZIMBABWE

❖ **[Conjoncture] La production de maïs menacée par des foyers de chenilles processionnaires**

Le Ministre zimbabwéen de l'agriculture a indiqué cette semaine que des foyers de chenilles processionnaires avaient été observés dans 8 des 10 provinces que compte le pays et que les services phytosanitaires étaient pleinement mobilisés pour appuyer les agriculteurs dans la mise en place de traitements phytosanitaires pour lutter contre ce ravageur. La chenille processionnaire peut en effet causer des dégâts importants sur les cultures de maïs, aliment de base de la population. La présence de ce ravageur pourrait compromettre la relance de la production céréalière après une campagne 2016 catastrophique en raison de la sécheresse.

La Zambie est également touchée par ce ravageur, avec selon les autorités plus de 100 000 hectares touchés et le gouvernement a mobilisé l'armée pour faciliter la diffusion des moyens de luttés contre ce ravageur.

Source : [Reuters](#)

PUBLICATIONS récentes à signaler concernant le secteur agricole

- Rapport de l'académie des sciences des Etats-Unis sur la capacité de l'Afrique sub-saharienne à répondre au défi alimentaire à l'horizon 2050 et sur les actions à engager pour accroître la production agricole et assurer la sécurité alimentaire des populations. Lien vers le [rapport](#) ;
- Rapport de *Coop de France* publié en décembre dernier sur la coopération agricole française et l'Afrique, qui présente les enjeux et défis de l'agriculture africaine, dresse un état des lieux de la présence de la coopération française sur le continent et formule 10 propositions pour renforcer la présence de la coopération en Afrique et répondre au défi alimentaire. Lien vers le [rapport](#).

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Economique de l'Afrique Australe.

Clause de non-responsabilité

Le Service Economique Régional de Pretoria s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Auteur : Service Economique Régional de Pretoria

Adresse : Ambassade de France en Afrique du Sud

Rédigées par : Guillaume Furri, Conseiller pour les affaires agricoles

Revues par : William Roos